

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2025

---

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE299

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° CE|258 de Mme Youssouffa

-----

### ARTICLE 6

Au second alinéa, substituer aux mots :

« ainsi que »

les mots :

« ou de l'installation ou ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement précise, par cohérence avec la rédaction du premier alinéa de l'article 6, que les possibilités d'adaptation du gabarit dans le cadre de la réfection ou reconstruction concernent tant les constructions que les installations.

Il remplace aussi les termes « ainsi que » par le terme « ou », afin de clarifier que ces critères permettant de justifier de l'intérêt général de l'adaptation du gabarit ne sont pas cumulatifs.